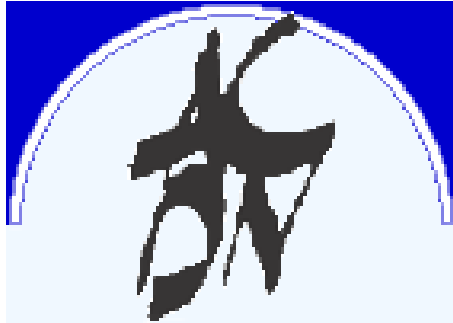


<https://acdn.net/spip/spip.php?article321>



Tchernobyl

A Genève : L'action de dénonciation de l'accord OMS-AIEA continue

- Accueil - Actualités - Autres sources -

Date de mise en ligne : dimanche 22 juillet 2007

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Rencontre avec M. Pizzoferrato, chef du Service des agents de ville et du domaine public de Genève, le 18 juillet 2007, à propos des autorisations de la Ville de Genève pour manifester devant l'OMS

Vu la longue durée de notre manifestation, M.Pizzoferrato a demandé à nous rencontrer pour trouver « une solution alternative au rassemblement quotidien tel qu'il se déroule actuellement à l'angle de la route des Morillons / Avenue Appia ». Il nous a reçus le 18 juillet 2007 à 14 heures, accompagné d'un secrétaire et d'une dame. Nous étions trois aussi : Anne-Cécile Reimann, Yann Forget et moi.

M.Pizzoferrato a introduit la discussion en expliquant qu'il devait ménager les habitants, qui pourraient être gênés par notre trop longue présence, et aussi le droit d'autres groupes qui pourraient souhaiter occuper le même emplacement. Il a donné l'exemple des Palestiniens, pour lesquels il avait identifié quatre sites différents en ville et qu'ils ont occupés en rotation tout en continuant leur action d'information.

Pour commencer j'ai demandé à nos hôtes s'ils étaient au courant du sens et de l'objectif de notre action. M.Pizzoferrato a répondu qu'il n'en savait que ce qu'il avait lu sur le journal GHI. Je lui ai donné notre dossier de presse et j'ai brossé brièvement l'histoire du crime de non assistance aux populations en danger dans les territoires de Tchernobyl, dont l'OMS était le complice principal. La caution médicale qu'elle fournissait au lobby nucléaire a assez duré à notre avis, depuis 21 ans de mensonges, de chiffres ridicules, d'inaction et de non réponses aux requêtes réitérées d'amender l'accord de 1959, en vertu duquel l'AIEA, agence promotrice des centrales nucléaires, s'est appropriée du travail de radioprotection, en opposant son veto à toute initiative indépendante de l'OMS pour la santé dans le domaine de l'atome. La catastrophe sanitaire qui sévit en s'aggravant d'année en année dans ces régions nous a décidés de ne concéder aucune trêve à l'OMS. Notre accusation quotidienne de sa politique actuelle durera tout le temps qu'il faut et la manifestation n'a de sens et ne rejoint son objectif que sur le lieu choisi, devant son siège, à moins que M. Pizzoferrato n'ait identifié d'autres sites où l'OMS était présente de façon aussi visible à Genève. En réalité il n'y a pas d'alternative.

Nous lui avons dit, « nous connaissons nos droits constitutionnels ainsi que les limites à votre pouvoir d'interdiction, justifié exclusivement par un danger, direct et imminent, que la manifestation pourrait objectivement entraîner pour l'ordre public (Arrêt du Tribunal fédéral 108 la 300). Dans le cas présent, vu la nature de notre manifestation, ce danger n'existe pas. Nous ne bougerons pas de l'emplacement que nous occupons, dont le choix nous a été suggéré d'ailleurs par la police cantonale, qui a donné son avis favorable. Abandonner la confrontation directe avec le bâtiment de l'OMS dénaturerait notre manifestation, équivaudrait à son interdiction. » J'ai donné l'exemple d'une manifestation autorisée devant l'ambassade des États-Unis, qu'à cause de sa longue durée on voudrait déplacer devant celle d'Espagne. M. Pizzoferrato a convenu que cela n'aurait aucun sens. Mais il ne partageait pas l'avis que nous déplacer dans un endroit bien fréquenté de la ville, où nous pourrions informer la population, constituerait une interdiction.

A ce point Yann a précisé opportunément que notre objectif n'était pas d'informer la population de la ville de Genève, mais, en représentation à ce jour de 40 ONG internationales qui nous soutiennent officiellement, de dénoncer mondialement la politique de l'OMS. Et j'ai ajouté que bien volontiers nous utiliserions ponctuellement un emplacement en ville avec un stand, pour nous adresser également aux Genevois, mais en marge de notre manifestation permanente ; nous ne concéderions pas un jour de trêve à l'OMS, notre objectif principal.

M. Pizzoferrato, est revenu sur la nécessité où il se trouvait de respecter la sérénité des habitants ainsi qu'une

égalité de traitement vis-à-vis d'autres candidats qui voudraient manifester au même endroit. Nous donner une autorisation permanente sur l'année bloquerait cette possibilité et on pourrait lui reprocher un manque d'équité, s'il devait demander à d'autres manifestants en ville de se déplacer (comme dans le cas des Palestiniens), alors qu'il tolère notre longue durée au même endroit.

M. Pizzoferrato a souligné qu'il devait veiller surtout à prendre une décision proportionnée. A son avis, nous demander de nous déplacer ailleurs pendant 3 mois sur une durée de manifestation d'un an devrait être acceptable.

Nous nous sommes déclarés en désaccord sur l'ensemble des arguments de M. Pizzoferrato : a) il n'y a pas d'autre habitant à cet endroit désert, en dehors de l'OMS ; b) vu le seul objectif OMS à cet endroit, si d'autres souhaitent y venir manifester, cela ne peut être que pour le même motif qui nous anime. Nous les accueillerions à bras ouverts. Par contre si des fans viennent manifester avec des pancartes genre « Vive l'OMS », nous saurions « prendre toutes les mesures nécessaires pour que la présence conjointe des manifestants ne porte pas atteinte à l'ordre public », comme nous le prescrit dans son autorisation le Département des institutions cantonal, qui, lui, respecte notre droit constitutionnel d'y rester en conformité avec nos objectifs. A nos yeux, aucune des hypothèses présentées par M. Pizzoferrato n'est déterminante (cfr. Arrêt du Tribunal fédéral) pour dénaturer notre manifestation en nous interdisant (ne serait-ce que temporairement) de nous confronter directement à l'OMS, car ce ne sont que des hypothèses imaginaires. Il s'agit d'un raisonnement abstrait pour éviter un éventuel effet de jurisprudence, face à un crime et à une tragédie bien réels et concrets, que la constitution nous garantit de pouvoir dénoncer publiquement de la manière la plus appropriée.

En ce qui concerne la nécessité de prendre une décision proportionnée, nous espérons que, quand nos interlocuteurs prendront humainement connaissance à travers notre dossier des dimensions de la catastrophe sanitaire dans les territoires de Tchernobyl, ils n'auront pas grande difficulté de faire une exception au principe d'une équité abstraite, en nous accordant une autorisation permanente comme parfaitement proportionnée au regard de la dérobade de l'OMS devant ses responsabilités. La catastrophe dure depuis 21 ans et va en s'amplifiant sur de nombreuses générations futures.

J'ai demandé à M. Pizzoferrato si en cas de désaccord entre nous il nous refuserait son autorisation. Il a répondu qu'il ne savait pas, qu'il prenait acte de notre refus de nous déplacer de l'angle de la route des Morillons / Avenue Appia et qu'il allait y réfléchir. L'autorisation pour le mois d'août, dont nous lui avons remis la demande, serait en tout cas accordée.

J'ai fait noter à M. Pizzoferrato, qu'en l'absence des motifs définis par l'arrêt du Tribunal fédéral, un refus de nous donner l'autorisation constituerait automatiquement un fait de nature politique.

Wladimir Tchertkoff,
20 juillet 2007